

CANOL Actualités

N° 50 - Décembre 2012

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.35.32.74 – canol69@orange.fr

Référendum d'initiative populaire, une association nationale s'est constituée à Lyon !

Lassés de voir notre pays, la France, dans l'incapacité de se réformer efficacement et de voir nos élus beaucoup plus préoccupés par leur carrière habillée d'idéologies de circonstances et par leur parti politique que par l'intérêt de ceux qui les ont élus, *des hommes de bonne volonté* ont créé à Lyon le **Cercle des Citoyens Français**. Ce n'est pas un parti politique mais une association de bénévoles de la société civile. Il a un seul objectif : « **agir pour la mise en œuvre du référendum d'initiative citoyenne** ».

Ce Cercle œuvre pour que s'instaure en France une vraie démocratie vivante dans laquelle :

- non seulement **le peuple doit être consulté sur les sujets importants** de société et de gestion des finances publiques,
- mais aussi il lui est donné **le droit de proposer des référendums** sur des sujets que le personnel politique ne veut pas aborder,
- ainsi que **la possibilité d'abroger des lois ou des décisions qui, bien que déjà votées**, semblent aller à l'opposé de l'avis de la majorité des français (cas du projet de loi *droit au mariage pour tous*), en un mot des référendums « veto » : si le « NON » l'emporte, la loi est annulée, si le « OUI » l'emporte, elle est confirmée.

Complétant la démocratie représentative qui détient aujourd'hui le monopole des pouvoirs, cette forme de démocratie directe existe déjà en Suisse, en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis. Elle y produit de très bons résultats : des études comparatives montrent que la fiscalité, la dépense publique et la dette sont nettement inférieures là où des procédures de démocratie directe existent.

Certains craignent que ce type de démocratie soit détourné par la démagogie des partis politiques ou la puissance des lobbies. C'est faux, on observe au contraire que lorsqu'on donne la parole au citoyen sur des sujets précis, **le bon sens pratique joue un rôle majeur**, sagesse, modération, responsabilité. **Si l'avis du gouvernement n'est pas suivi, il ne démissionne pas pour autant, le chantage à la démission n'existe pas et l'ultra personnalisation « people » qui prévaut aujourd'hui en France, disparaît.**

Pourquoi pas en France une démocratie directe à tous les niveaux de décision, locale, régionale ou nationale ?

On peut même imaginer que soit rendu obligatoire pour les élus de demander l'avis du peuple quand ils souhaitent s'engager dans des dépenses importantes comme par exemple à Lyon le musée des Confluences, les infrastructures du Grand Stade de Décines ou un nouvel Hôtel de région, avec nécessité de définir le coût global de l'opération (investissement et fonctionnement futur) en tenant compte de l'inflation possible au lieu de la fractionner comme cela a été fait pour le « grand Stade » lors de l'enquête publique.

On pourrait aussi exiger que **toute augmentation de la fiscalité supérieure à l'inflation soit soumise à référendum** sachant qu'en France le niveau des dépenses publiques est excessif, plus de 8 points de PIB de plus que la moyenne des pays européens.

La réforme de la constitution française de 2008 prévoit bien la possibilité de référendum mais en exigeant des pétitions de plus de 4 millions et demi de signatures et la soumission du texte au Parlement pour approbation par au moins 20 % des parlementaires. Ces conditions lui enlèvent le caractère d'initiative citoyenne et toute possibilité de concrétisation. Pour obtenir un tel référendum, le Cercle des citoyens français envisage un **seuil de signatures égal à 1 % du corps électoral**, ce qui est le cas en Italie par exemple.

Le Référendum d'initiative citoyenne est la réforme indispensable pour faire évoluer notre système politique particulièrement « bloqué » vers une démocratie moins éloignée de celle que **Condorcet avait plusieurs fois définie dans le projet de constitution de 1792**.

Depuis son origine, l'association CANOL a promu la mise en œuvre de ce référendum (dossier complet consultable à <http://www.canol.fr/nosenquetes1/index.html#bv000053>). Elle l'a demandée lors de la réforme des collectivités territoriales en 2003 et en 2010. Elle l'a demandée en 2007, lors de l'élection des députés. Elle l'a à nouveau demandée en 2008, lors de l'élection des maires.

CANOL vous incite donc à favoriser l'éclosion du Référendum d'Initiative Citoyenne :

- en signant la pétition sur le site : www.lecerclodescitoyensfrancais.fr
- en adhérant au Cercle des Citoyens Français sur le même site
- en vous conseillant de lire le livre **d'Yvan BLOT « la démocratie directe, une chance pour la France »**, 19 €, éditions Economica; ainsi que l'essai **d'Alain SANDLER « LES RESISTANTS, Le peuple doit pouvoir prendre la parole »**, 14,90 €, sur le site de l'éditeur : 7ecrit.com.

M. MERCIER n'a pas le droit de donner la garantie des contribuables à l'O.L. !

De mois en mois, on nous annonce que le protocole d'accord avec l'entreprise VINCI pour la construction de ce stade va être signé. Mais à fin novembre 2012, il ne l'est toujours pas. **M. AULAS n'a toujours pas trouvé le financement des 395 millions d'euros !**

Ce n'est guère étonnant compte tenu de la situation financière actuelle de l'O.L. : déficit cumulé de 91 M€, trésorerie déficitaire, action au plus bas, perspectives de rentrées 2012/2013 en baisse, diminution de la valeur des joueurs,...

Quelle banque va vouloir investir des centaines de millions d'euros sans aucune garantie de retour ?

Qu'à cela ne tienne, M. AULAS a des amis en politique : il a eu l'audace de demander à ses amis COLLOMB et MERCIER de l'aider... M. MERCIER, peu soucieux de l'argent des contribuables, ce que l'on constate tous les jours quand on voit comment sont gérées la construction du Musée des Confluences, la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou l'Aide aux personnes Agées, est prêt à lui fournir **une garantie de 40 millions d'euros sur ses emprunts !**

Il a osé proposer aux conseillers généraux de la voter le 30 novembre !

Alors que nos élus auront déjà dépensé plusieurs centaines de millions d'euros à fonds perdu pour amener le tramway, construire les voies d'accès et les parkings, il faudrait encore que les contribuables garantissent ce financement !

S'ils votent ce projet, c'est que nos élus ont perdu la raison et ne sont pas dignes de gérer l'argent public !

Conseil général : la « folie » Confluences dépasse déjà 300 M€ !

Votées pour 61 millions d'euros en 2000, les dépenses programmées pour ce musée à fin 2011 s'élevaient à 313 millions d'euros, dont 172 M€ déjà payés !

Vous pouvez en examiner le détail sur le site www.canol.fr !
La fin du chantier paraît désormais en bonne voie pour 2014.

La question qui se pose maintenant est combien va coûter aux contribuables le fonctionnement de cet établissement.

Le 4 septembre 2009, Monsieur MERCIER a déclaré qu'il allait coûter 13 millions d'euros, sans préciser si on tenait compte des recettes ou pas.

Pour donner un ordre de grandeur, les comptes du Musée des Sciences de la Villette à Paris indiquent que l'Etat a dû verser 111 millions d'euros en 2011 pour combler son déficit, **cette subvention est en constante augmentation !**

Ce même M. MERCIER, qui a toujours déclaré que le Conseil Général avait les moyens de financer ce musée sans faire appel au contribuable ne sait pas encore aujourd'hui s'il va augmenter les impôts locaux en 2012 de 16 ou de 20% !

Si nos conseillers généraux avaient un peu de jugeote et s'il s'agissait de leur argent, il y a longtemps qu'ils auraient arrêté cette « folie » !

Cette dépense de 313 M€ est à comparer aux 170 M€ que l'Etat a décidé de débloquer pour aider exceptionnellement les départements en difficulté !

SYTRAL : le déficit croît toujours plus vite que les recettes et la fréquentation !

Le SYTRAL, autorité de gestion des transports en commun du Grand Lyon, s'est enorgueilli que, suite à la réorganisation de son réseau de bus en septembre 2011, la fréquentation s'était accrue de 5,4% et les recettes de 7,3%. par rapport à 2010.

Mais il s'est bien abstenu de mentionner, et la presse aussi, que, tandis que les recettes d'exploitation étaient de 187,6 M€ en 2011, les dépenses correspondantes se sont élevées à 367,4 M€, en progression de 12,5% et donc que **le déficit d'exploitation passait de 156,2 M€ en 2010 à 179,8 M€ en 2011, soit un accroissement de 15,1% !**

Nos politiques, suivis par la presse, ne parlent que de ce qui les met en valeur, et occultent les conséquences négatives de leurs décisions !

Comment rentabiliser un tramway pour Eurexpo ?

Nos amis de l'association « **Déplacements Citoyens** » se félicitent de l'amélioration qui sera apportée aux habitants de Bron par la mise en service du prolongement du tram T2 à partir du 17 novembre .

En revanche, ils rappellent que la véritable finalité du prolongement de Bron vers Eurexpo est **la desserte du projet OL Land, dont le plan de financement, annoncé régulièrement depuis plusieurs années, n'a toujours pas vu le jour.**

Eurexpo est en effet efficacement desservi par les navettes directes qui partent de La Soie, et qui, pour les plus grands salons, sont cadencées toutes les 2 ou 3 minutes, avec un temps de trajet entre La Soie et Eurexpo qui est en moyenne de 10 à 12 minutes.

Le prolongement du T2 vers Eurexpo constitue donc, pour sa deuxième partie, un nouveau gaspillage de fonds publics, au détriment de projets de transports en commun utiles quotidiennement aux habitants de notre agglomération. A commencer par **l'augmentation de capacité des rames des lignes de métro A et D, au succès croissant, et à la limite de la saturation.**

Hôtel de Région : les entreprises indemnisées à cause des retards !

Triste bilan caché pour l'organisation de ce chantier majeur de la Région Rhône Alpes. L'estimation initiale en 2004 se situait vers **70 millions** d'Euros. Lors de la décision de la Région d'engager l'affaire en **2005**, le budget fut fixé à **107 Millions d'Euros** (déjà 50% d'augmentation en 1 an !). Après concours d'architecture et passation des marchés de construction et de fournitures jusqu'à **2010**, l'addition monta à **151 Millions d'Euros** ... plus de 2 fois le budget initial !

CANOL vous a tenu au courant des avenants, qui ont encore fait grimper la note de 16 Millions d'Euros : on était arrivé à **167 Millions d'Euros à fin 2011.**

Quelques illustrations :

- 7 Avril et 30 Juin 2011 : deux intervenants obtiennent globalement 1 100 000 € HT, majorant respectivement de 49 et 74 % les montants initiaux ;
- 13 Octobre, une troisième transaction est approuvée; au profit d'une des composantes de l'équipe en charge de la

«conduite des opérations», «l'organisation, la planification et la coordination» des travaux ; son libellé indique qu'elle est motivée par **«des modifications en cours de projet et de la gestion chaotique du chantier»** ; situation surréaliste, où l'arroseur se plaint d'être mouillé, mais le Conseil de Région compatit et reconnaît que *«les causes du dérapage sont complexes et ne peuvent dès lors pas être toutes clairement identifiées aujourd'hui»* ; bon pour 174 806 € HT. Mais il ajoute *«engager devant le Tribunal Administratif de Lyon un référé expertise afin d'identifier l'imputabilité aux constructeurs (sic) des causes de retard dans l'exécution du chantier»* et ne renonce pas *«à faire toute action en justice susceptible de préserver ses intérêts si une quelconque responsabilité dans la dérive du délai s'avérait imputable à cette Société.»* **On paye d'abord, on vérifiera plus tard !!!**

- De plus de Juillet à Octobre 2012 ce ne seront pas moins de **13 transactions** qui seront approuvées pour un montant total de **6 204 433 € HT** ; la Région reconnaît à chaque fois que les retards ne sont pas imputables à l'entreprise.

Conclusion, personne n'est responsable de ce retard de plus de 10 mois. Le référé expertise restera un leurre pour ne jamais établir de bilan, ni en tirer les enseignements !

Le coût global de l'opération dépasse les **173 millions €HT**, il a dérapé de plus de 100 millions d'Euros !. L'équipe de Maîtrise d'Ouvrage et ses acolytes (MOD, OPC et SPS), s'est augmentée de 60% par rapport aux contrats initiaux. Et qui trouve-t-on à la tête de cette « fine » équipe ? La SERL (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon), qui conduit l'opération **«Musée des confluences»** avec cet autre succès de **quasi quintuplement de la facture ! Comme quoi chez nos élus, on ne change pas une équipe qui nous ruine !**

En vérité **n'y a-t-il donc pas un conflit d'intérêt majeur** quand les élus de la Région et du Département du Rhône font travailler la SERL, société d'économie mixte présidée par un élu du Conseil Général ?

Par ailleurs, lors de la réunion publique d'information du 13 Novembre dernier, organisée par la mairie de Charbonnières, la Courly et le CR, aucun des cinq projets présentés pour aménager l'ancien site de Charbonnières, n'a paru convenir à la foule présente. La cession du site ne devrait pas atteindre les 30 M€ après rémunération de l'organisme qui en gère l'appel d'offres, **encore la SERL d'ailleurs !**

Souvenez-vous, il s'agissait d'une opération dont le financement serait sans douleur, **opération «blanche», selon M. QUEYRANNE !**

Conseil Régional TER : l'augmentation de la fréquentation ne suit pas celle des coûts !

Nous vous avons informés dans notre dernier bulletin que les comptes de la SNCF 2011 publiés par le conseil régional étaient curieusement identiques à ceux publiés en 2010, qui, eux-mêmes, étaient faux, les additions étant erronées.

Nous avons donc demandé des explications à **M. Queyranne**, mais il a fallu une intervention auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour obtenir une réponse. Celle-ci nous précise que le Conseil Régional se borne à publier les comptes que lui fournit la SNCF et considère ceux-ci comme exacts... il va falloir leur apprendre à faire des additions ... et des contrôles !

Elle nous communique également des éléments fournis à **La Vie du Rail** concernant les coûts de ce service et sa fréquentation.

De 2008 à 2010, alors que l'offre ferroviaire exprimée en trains- ou cars-kilomètres augmentait de 5,5%, la fréquentation n'augmentait que de 2,4%, moins de 2 fois moins !

Curieusement, les éléments concernant la fréquentation 2011 n'y figurent pas : compte tenu des énormes problèmes d'exploitation subis par les usagers, la SNCF et le Conseil régional n'auraient-ils pas osé les publier !

532 millions d'euros ont pourtant été consacrés par la Région aux transports régionaux en 2011 !

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a publié en juin 2012 un nouveau rapport intitulé « Comment ouvrir le marché TER à la concurrence ? » préconisant une phase d'expérimentation à partir de 2015 et une ouverture totale à la concurrence en 2019.

Mais est-ce un nouveau rapport qui ira, une fois de plus dans les placards, ou la Commission Européenne nous obligera-t-elle à ouvrir plus vite notre marché, alors que la SNCF concurrence les compagnies locales en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Suisse ?

La gabegie des logements de fonction des instituteurs

La loi précisait que les communes sont tenues de mettre un logement à disposition des instituteurs ou à défaut, de leur verser une indemnité représentative du logement.

Cependant depuis le 1^{er} août 1990 **les instituteurs qui sont intégrés dans le corps des professeurs d'école**, bénéficient d'une augmentation indiciaire mais **ne peuvent plus prétendre au droit au logement**. De ce fait, les logements initialement affectés aux instituteurs se libèrent et restent vacants.

Dans son numéro d'octobre 2012, **Lyon Capitale** a enquêté sur ces logements vacants dans les communes du Grand Lyon et sur leur coût pour la collectivité. Globalement, **555 logements sont vacants, soit 33 000 m², représentant 66 millions d'euros de foncier, et un manque à gagner en location de près de 1,5 millions d'euros par an !**

La **Ville de Lyon** avec le plus grand taux de logements vacants, 64 % soit 180 sur un total de 280, se place **en tête de ce triste palmarès**. Certains sont inoccupés depuis 5 à 10 ans. On n'a pas trouvé de solution pour rentabiliser ce patrimoine laissé à l'abandon ... **mais a-t-on bien cherché ?**

Une délibération du 25 juin 2007 précise que la Ville de Lyon conservera certains logements qui lui permettront de satisfaire l'obligation tant que ce statut perdure, ou **qui pourront être réaffectés à des activités scolaires ou associatives** et qu'il est aussi envisagé **la mise à disposition de logements à des bailleurs sociaux**.

Un montant de **600 000 euros** a même été **prévu lors de cette délibération pour des travaux** permettant d'isoler des activités scolaires les logements confiés à des bailleurs sociaux mais aussi pour la réhabilitation des logements conservés.

C'est un **patrimoine qui coûte cher à la collectivité** puisqu'il représente **près de 22 millions d'euros de foncier inexploité** (11 000 mètres carrés), et **au minimum 490 000 euros par an de manque à gagner de location**.

Opéra de Lyon

En juillet 2012, la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport d'observations pour les exercices 2005 à 2009 de l'association Opéra de Lyon dans lequel elle conseille une évolution de cette « association » vers une société publique locale (SPL) pour se mettre en conformité avec la législation européenne.

- L'opéra dispose d'un budget annuel de 35 millions d'euros provenant à **80% des subventions** de la Ville de Lyon, de la Région, du Département et de l'Etat. Principal contributaire, la Ville de Lyon aura donné en 2009, 16,5 millions d'€, soit 47,4 % du budget global dont 10 millions correspondant à 217 agents mis à disposition sur un effectif total de 400.
- Concernant l'absentéisme, la distorsion est nette entre les salariés de la ville de Lyon et ceux de l'association, avec, en 2010, **8, 57 jours par salarié privé contre 20,85 jours pour les agents de la ville.**
- Le mécénat a augmenté sur la période de 167 %, mais ce montant représente moins de 2 % des ressources.
- **Le coût de fonctionnement du bâtiment a augmenté de plus de 60 % pour dépasser 3 millions d'euros en 2009 .**
- L'Opéra entend maîtriser l'équilibre entre abonnements et billetterie avec 31 % d'augmentation du chiffre d'affaires de 2005 à 2010 malgré une baisse du prix moyen des places.
- Le point fort demeure **le lyrique avec 90% de fréquentation**, ce qui paraît normal pour un opéra. Alors **pourquoi s'entêter sur des objectifs aussi ambitieux concernant la chorégraphie et les concerts dans un environnement culturel lyonnais soumis à la concurrence où sont déjà présents la Maison de la danse avec Biennales et un orchestre symphonique national ?**

Lyon : combien va nous coûter le transfert de la Maison de la danse à Confluences ?

Sous le couvert d'une « acquisition d'un tènement immobilier », les élus de Lyon ont appris avec stupéfaction le 22 octobre que **la Maison de la Danse, située dans le 8^{ème} arrondissement, allait être déménagée dans le quartier Confluences.**

Le terrain est déjà acheté (3,2 M€) et les études préparatoires à ce projet sont déjà réalisées (0,5 M€).

La raison invoquée est la volonté de « *créer une sorte d'agora de la danse afin de composer une véritable pluralité esthétique et par ce biais, une véritable mixité sociale portée par la pratique du spectateur et par la pratique de l'amateur* ».

Cela fait penser à la justification du Musée des Confluences qui est « *de réduire la fracture sociale* » !

Bien sûr, rien n'est dit sur l'estimation du coût de cette opération, ni sur celui de la construction, ni sur la majoration du coût d'exploitation, ni sur ce que l'on va faire des locaux actuels du 8^{ème} arrondissement ! Ce sujet important mérite un débat qui informe sur l'ensemble des composantes du projet.

Nous sommes d'accord pour favoriser le rayonnement de l'agglomération, mais pas à n'importe quel prix !

Comme pour le Musée des Confluences et l'Hôtel de région, il faut s'attendre à ce que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à la **SERL** !

Voilà l'exemple supplémentaire d'une opération pour laquelle nos élus qui ont perdu tout contact avec la réalité, manipulent notre argent à leur guise sans aucune consultation des citoyens, preuve évidente d'une déviation notoire de la démocratie !

Centre Jacques Cartier (CJC)

Pour faire suite à l'article de notre bulletin précédent, les magistrats financiers de la Chambre Régionale des Comptes ont finalement rendu leur verdict. Les charges indirectes supportées par l'université Lyon2 **annuleront l'ardoise de 1,5 M€ revendiquée par Alain Bidau**, délégué général du CJC. Il s'agit des charges locatives, électricité, chauffage, gardiennage et moyens humains importants. D'ailleurs un transfert d'une partie du fonds de roulement de l'université à une structure de droit privé telle que le CJC pourrait s'assimiler à une forme de « libéralité », et reviendrait à transférer une part du patrimoine universitaire.

Mais dès le 22 octobre la **ville de Lyon a voté une subvention de 20 000 € pour secourir le CJC** qui n'a malgré tout jamais justifié les dépenses infondées (60 000€) et les doubles remboursements de divers voyages avec épouses...

Grand Lyon : le fonds de solidarité eau déborde !

Après le vote par le Parlement d'une loi destinée à permettre des aides aux pays du tiers monde à hauteur de 1% des « recettes » de leur budget « eau » et « assainissement », le Grand Lyon a voté en 2005 un budget annuel de 300 000 € pour faire face à ces besoins.

CANOL a regardé ce qui avait déjà été voté à fin septembre 2012 et s'est rendu compte que **le budget était très largement dépassé**, 481 000 € ayant déjà été alloués pour cet exercice. Nous étudions l'opportunité de demander au tribunal administratif l'annulation des délibérations du 8 octobre 2012 qui accordaient 264 000 € d'aide supplémentaire.

Quand va-t-on enfin saborder le SIGERLy ?

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône, destiné à mettre de l'ordre dans les multiples syndicats intercommunaux, la Préfecture du Rhône a décidé le 19 décembre 2011 de dissoudre le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy), sa compétence devant être reprise par le Grand Lyon.

Mais nos élus qui siègent au SIGERLy freinent des 4 fers ! Ils veulent garder le plus longtemps possible leurs confortables rémunérations !

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Canol-TV : tout savoir sur le fonctionnement des impôts locaux !

Le site www.canol-TV.fr a déjà eu la visite de beaucoup de contribuables et les commentaires reçus sont très favorables.

Chacun est donc encouragé à s'y rendre.

Vous y trouverez également beaucoup d'informations sur la gestion de nos collectivités territoriales !

La fusion Villeurbanne Est habitat et Porte des Alpes habitat ne va pas assez loin !

Lors de notre récente étude sur les offices de HLM du Rhône, compte tenu de la mauvaise gestion de **Porte des Alpes Habitat**, CANOL préconisait sa fusion avec **Grand Lyon Habitat** et **Villeurbanne Est Habitat**.

Quelques mois plus tard, la Chambre Régionale des Comptes critiquait très vivement la gestion de ce même organisme et proposait également son absorption par Grand Lyon Habitat.

Malheureusement la solution qui vient d'être retenue est le rapprochement avec Villeurbanne Est Habitat, sans suppression d'emplois, ni délocalisation.

La rationalisation a du mal à pénétrer dans nos administrations !

Les Appels d'Offre du Grand Lyon

Avant les années 2000, l'attribution des marchés publics **était faite** à celui qui, restant strictement conforme au cahier des charges, proposait le prix le plus bas. Cette méthode était quelquefois critiquée, au motif que l'offre la moins chère n'était pas toujours la meilleure. Aujourd'hui, au contraire, l'application de la réglementation a changé et, c'est un comble, les acheteurs publics doivent prouver qu'ils ont raison de prendre le moins cher !

En fait, ces acheteurs, en vue d'aboutir à un bon rapport qualité/prix (objectif éminemment respectable), **ont développé des formules sibyllines qui définissent et pondèrent des critères « technico-financiers » de choix.**

C'est le cas des grandes collectivités observées par CANOL, et plus particulièrement **du Grand Lyon**. Pour choisir les entreprises, ce dernier utilise une formule de pondération dont le critère prix ne représente plus que 40% (ou 55% ou 70%), alors que les autres critères prétendus « techniques », comptant pour 60% (ou 45% ou 30%), reçoivent des notations souvent subjectives : 0, pour « inacceptable », 1 pour « insuffisant », 2 ou 3, pour « moyen », 4 ou 5 pour « satisfaisant ». Une entreprise pourrait donc être conforme et recevoir une note de 2, alors qu'une autre recevra, pour la même conformité, une note de 5, lui permettant de gagner tout en majorant son prix significativement.

La surpondération de ces notes « subjectives » entraîne donc un accroissement important du montant des marchés, sans que soient calculés et analysés précisément les avantages réels entre l'offre gagnante et l'offre conforme la moins chère.

Sur un appel d'offres récent du Grand Lyon, on a vu une pondération de 22% (soit plus de la moitié du prix) pour « l'adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux exigences du cahier des charges pour réaliser l'ensemble des travaux objet du marché ». Or, lorsque des exigences sont formulées dans un cahier des charges, soit elles sont respectées, soit elles ne le sont pas, et, dans ce dernier cas,

l'offre doit être éliminée. Les seules notes possibles sont 0 (inacceptable : rejet de l'offre) ou 1 (conforme : acceptable) et ce critère doit disparaître de la pondération, redonnant de l'importance au prix des offres conformes.

D'une manière générale, les collectivités tendent de plus en plus à privilégier des critères dont la notation est subjective, ce qui permet **d'attribuer les marchés de manière quasi discrétionnaire**, laissant la porte ouverte à la corruption et aux dérives de coûts pouvant atteindre des sommes colossales.

CANOL dénonce ces arrangements, contraires à une saine concurrence.

Bizarre bizarre ??

On trouve dans les délibérations de La Région Rhône -Alpes en rubrique « Lutte contre les discriminations », une convention n° 12.16.425 du 12 Juillet 2012 qui accorde une subvention de 25 000 euros à l'association « Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (I.R.E.P.S.) », dans le but de rapprocher « l'Association des Monts du Lyonnais » de la « Communauté de communes des Vallons du Lyonnais » en prévention des conduites à risques chez le public jeune du territoire face au **phénomène « des Groupes Identitaires » dont l'idéologie « extrémiste » met en danger la cohésion sociale !**

Dans ce cadre, l'IREPS a organisé une conférence en novembre 2012 sur le phénomène « Groupes Identitaires » catalogués « extrémistes violents européens ».

L'IREPS qui statutairement intervient dans le domaine de la santé, se voit donc chargée d'agir dans un domaine de pure politique sous couvert de la charte d'Ottawa de 1986 dont l'objectif est totalement différent.

Bizarre ce mélange des genres ? La Région se sert de la « discrimination » pour confier (ou donner) à un Institut « de santé » des besognes de politique et de sécurité.

Sous-préfectures et millions d'€ gaspillés !

Dans le millefeuille administratif français, il existe encore une autre catégorie : l'arrondissement départemental. La France en compte 342 ! **La sous-préfecture est le chef-lieu de cet arrondissement quand la préfecture ne s'y trouve pas...** Et leurs implantations sont régies par des lois d'un autre siècle : être accessible à moins d'une journée de cheval !

La Révision générale des politiques publiques (RGPP), engagée par Nicolas Sarkozy en 2008, a dépossédé les sous-préfectures de leurs principales missions. Les services rendus aux citoyens par les sous-préfectures sont aujourd'hui proches de zéro... mais bien évidemment pas leur coût !!!!

En matière de parc immobilier, les sous-préfectures sont presque toujours surdimensionnées. Plus de la moitié de leurs surfaces sont « affectées à des usages résidentiels » (appartements de fonction et de réception du sous-préfet).

La Cour des comptes relève ainsi des cas où plus de 1 000 m² de bureaux sont à la disposition de moins de 10 employés. Il est temps de dépoussiérer cet héritage de 1800 !

C'est pourquoi nous devons exiger sans plus attendre de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, la suppression pure et simple de cet échelon totalement dépassé.

Pétition nationale organisée par **Contribuables Associés** : <http://www.contribuables.org/2012/09/19/manuel-valls-supprimez-les-sous-prefectures/>

Les cumuls d'indemnités

Plus qu'aucun autre des principaux pays européens, la France autorise ses politiciens à exercer des mandats politiques multiples : environ **85 % des législateurs au Sénat et à l'Assemblée nationale détiennent un deuxième mandat électif**, contre bien moins de 20 % en Italie, en Grande-Bretagne ou en Allemagne.

La loi du 25 février 1992 a limité le cumul des indemnités à **1 fois ½** le montant brut de l'indemnité parlementaire de base. L'argent qui n'est pas remis à l' élu *plafonné* ne reste pas pour autant dans les caisses de la collectivité de l' élu : il est distribué à d'autres élus choisis par le plafonné lui-même. Une pratique courante opérée par **le maire de Lyon qui redistribue chaque mois plus de 8000 euros à 17 obligés**, compagnons de route et amis intéressés. Occupant depuis peu des fonctions nationales, **Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Braillard** ont dû également dire **adieu** à une partie de leurs indemnités, qu'ils ont décidé de répartir entre plusieurs élus lyonnais.

C'est le **clientélisme d' élu, favorisé, organisé et encadré par la loi...** On peut imaginer les effets pervers de dépendance politique que cela entraîne. Ainsi, chaque année, certains "grands" élus, font modifier la clé de répartition de leurs versements, éloignant un collaborateur déchu, récompensant un autre plus docile.

Le cumulard reste largement gagnant, puisqu'il conserve par ailleurs près de 15 000 euros nets d'indemnités diverses (de résidence, de fonction, de mandat, de collaborateurs...) sans oublier le cumul des avantages en nature et des fameuses « facilités » (courrier, téléphone, transport...).

Les deux nouveaux promus ne sont pas les seuls à avoir choisi de faire bénéficier d'autres élus de ce surplus d'indemnités. Dans la salle du Conseil Municipal, cinq pratiquent ce généreux partage au bénéfice de trente élus, pour un total de près de 16.000 € mensuels.

Loin de mettre en cause le fonctionnement des communes et intercommunalités, **la suppression de l'écêtement mettrait un terme à un usage contestable**, à savoir affecter un argent public qui ne vous appartient pas ; mais c'est plus un acte de vertu républicaine qu'une source d'économies. En effet, celles-ci sont **négligeables au regard de la masse des budgets locaux qui financent les indemnités des élus et qui atteint près de 220 milliards d'euros.**

L'Etat qu'il faudrait mettre au régime

Dans son livre **L'ETAT AU REGIME**, René DOSIERE (député apparenté socialiste) s'est penché sur les Collectivités Territoriales. La France compte 36 700 communes, héritées des paroisses de l'Ancien Régime. La quasi totalité (95 %) est dans l'incapacité de financer ou d'organiser seule les services de base et est donc amenée à adhérer à une structure intercommunale.

On arrive ainsi à **l'extravagance de 54 504 collectivités !**

Plusieurs dizaines de milliers de Communes sont des coquilles vides, les véritables décideurs étant les Intercommunalités... mais aucun élu ne veut y toucher.

- Le budget des collectivités territoriales représente **25 % de la dépense publique.**

- **La fiscalité locale est passée de 3,6 % du P I B en 1982 à 6,2 % en 2009**, avec une accélération de cette hausse ces dernières années.

- L'endettement est modéré (8 % du P I B).

- Le personnel a augmenté entre 1998 et 2008 de **239 000 postes (+ 55 %)** représentant 13 milliards d'euros annuels.

- Les investissements sont passés de **16 à 28 milliards d'euros, soit + 75 %, à périmètre et compétences constants.**

- Les élus y sont au nombre de **525 000, soit 1 pour 125 habitants.** Le montant de leurs indemnités a augmenté de **27,8 % entre 2007 et 2009** à périmètre stable. Celles-ci, au seul titre de **l'intercommunalité, dépassent aujourd'hui celles des Conseillers Généraux et Régionaux réunis...une bonne affaire donc !** Les divers avantages en nature sont distribués dans la plus totale opacité et ne sont pas fiscalisés.

- **Quant aux frais de communication**, les autorités de tutelle elles-mêmes (Ministère du Budget, Cour des Comptes) constatent l'impossibilité d'apprécier ces dépenses pourtant propices aux dérives financières.

L'irresponsabilité financière des élus locaux, à l'abri de toute sanction (inéligibilité par exemple, sauf infraction pénale), ne les incite évidemment pas à une gestion de "bon père de famille".

L'auteur estime indispensable de rationaliser le système en supprimant plusieurs échelons du "millefeuille", ce qui entraînerait des économies substantielles : 15 à 20 milliards par an sur un total de 240 Milliards d'Euros. Il propose ainsi :

- la transformation des 36 700 Communes en 2 600 Communautés ;
- l'élection au suffrage direct de l'exécutif communautaire ;
- la suppression des Conseils Généraux remplacés par des Conseils Départementaux composés des présidents des Communautés.

- l'interdiction du cumul des mandats parlementaires et locaux ; voire un non cumul des mandats dans la durée .

Ce livre est pour le moins démonstratif ; on n'oublie pas qu'il faudrait aborder aussi le train de vie des élus nationaux (Président, Ministres, Assemblée nationale et Sénat) ainsi que la fonction publique d'Etat et hospitalière : c'est pourtant le gros des dépenses nationales et l'endroit où les gisements de productivité sont les plus importants.

Malheureusement, il est à craindre que rien ne change rapidement, étant donné les propos de **François HOLLANDE** en octobre 2012 rapportés par **Marie Herbet (EuraActiv)** : « A mes yeux, **le problème n'est pas tant le nombre d'échelons.** D'ailleurs, lorsque je regarde chez nos voisins, c'est à peu près le même nombre que je retrouve sous des appellations différentes...**une économie superflue en dehors de quelques dizaines d'élus** », !

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2013

50

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2012 (si reçu en 2012 !).

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.